

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-735/SG/CG concernant une prise en charge des frais d'évacuation, de traitement et de séjour en Métropole.

n° 71-735/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Date de publication
12 mai 1971

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1971

Date du numéro
25 mai 1971

TEXTE INTÉGRAL

Sont pris en charge par le budget du Territoire les frais d'évacuation, de traitement et de séjour à l'hôpital Saint-Joseph (service du professeur Charpin), 26, boulevard de Louvin 15 – Marseille (6°), de M. Hassan Gadito Hassan. Cette dépense est imputable au budget du Service local.